

de Nevers, Jacques Spifame, qui avait aussi embrassé le protestantisme, et il rentra en France pour suivre La Renaudie à qui il tenait compagnie lors de son arrivée à Genève et qu'il aida dans la préparation de l'affaire. Vint-il à Nantes avec le conspirateur? C'est peu probable. Il dut s'arrêter à Lyon, où les conjurés conférèrent un moment, et il regagna la Suisse après l'insuccès de la double tentative de La Renaudie à Amboise et de celle de Maligny-Ferrière à Lyon, lorsqu'il fut arrêté en Bresse, sur les terres du duc de Savoie.

Les magistrats de Genève eurent beaucoup de peine à le faire relâcher, d'autant plus qu'un conseiller du Roi de France avait obtenu du Sénat de Chambéry l'autorisation de l'interroger sur les affaires de Lyon et même, disait le maréchal de Saint-André, « sur certains articles » se rapportant peut-être à des faits plus anciens. Sans doute qu'on ne put trouver de preuves suffisantes de culpabilité, car il était de retour à Genève en février 1561. Il y demeura jusqu'en 1562, époque à laquelle M. Naef croit qu'il regagna son pays d'origine. Je ne pense pas qu'il revint en Bretagne. On ne trouve aucune trace de lui dans notre province après sa fuite à Genève. Peut-être s'établit-il plutôt du côté de Lyon ou dans le midi de la France.

Les Archives d'Etat de Genève sont très riches en documents du XVI^e siècle et leur dépôt de minutes notariales est une mine de renseignements. D'autres sources existent encore en Suisse, notamment les archives du château de Bessinges encore peu connues des chercheurs, d'ailleurs assez difficiles d'accès. Faisons des vœux pour qu'un historien sagace et averti puisse bientôt y travailler. En attendant, nous ne pouvons que remercier M. Henri Naef de sa contribution si intéressante à l'histoire de notre pays.

Emile CLOUARD.

Désiré JOUANY. — *La formation du Département du Morbihan.*
Vannes, Imprimerie Ouvrière, 1920, in-8°, 79 p.

Ce livre est une thèse de doctorat en droit. L'auteur a divisé son étude en quatre chapitres : I. l'état antérieur : Bretagne et diocèse de Vannes ; II. l'œuvre de division : de la province

en départements; du département en districts et cantons; III. les commissaires royaux et les élections au département et aux districts; IV. la nouvelle vie administrative — cadre très vaste, où pouvaient entrer les éléments d'un tableau fouillé, sinon touffu, — mais que diverses nécessités ont réduit à une esquisse rapide.

Les traits plus spécialement originaux, puisés aux Archives Nationales, à celles du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, visent, entre autres, les dissensions de diverses localités qui se disputent le siège d'un district : Questembert et Rochefort, Hennebont et Lorient; l'action des commissaires royaux chargés d'organiser les élections, qui ne s'imposa pas sans difficulté dans les cantons de Malestroit, Bréhan-Loudéac et Belle-Ile; l'œuvre de l'assemblée électorale du département; le début de la nouvelle administration dans le second semestre de 1790 avant que fût encore complètement liquidée l'ancienne.

Là s'arrête la thèse de M. Jouany qui exprime, dans sa préface, le regret de n'avoir pu la pousser plus avant et étudier l'application de la constitution de l'an III, application retardée dans le Morbihan en raison de la Chouannerie. De fait le département ne fut véritablement formé, avec sa physionomie actuelle, qu'avec la constitution de l'an VIII.

N'oublions pas qu'outre la liste des communes créées en 1790, par canton et par district, M. Jouany énumère dans une note les trèves ou paroisses érigées en communes après cette époque, à des dates qu'il indique.

J. DE LA M.

Maurice SERVAL. — *Autour d'un roman de Balzac, les Chouans.*
Paris, Conard; Rennes, Plihon et Hommay, 1921, in-8°,
67 p.

Fougères est une cité qui grandit, qui se développe et qui s'élève. Fière des richesses que lui procure l'industrie de la chaussure dont elle a fait sa spécialité, elle les emploie avec intelligence. On y trouve, — chose rare ! — des Mécènes à l'esprit large qui savent consacrer une part de leur fortune à la protection des monuments anciens et au soutien des sociétés littéraires.